

# APPEL À INITIATIVES 2020

## L'innovation par l'économie circulaire

### Description

Québec Circulaire, en partenariat avec le gouvernement du Québec, est à la recherche des meilleures initiatives locales en économie circulaire. Cet appel veut mettre en lumière les territoires et les organisations qui posent les bases d'un cadre cohérent et structurant permettant de répondre aux besoins de la société, tout en préservant les ressources.

Si votre vision passe par la redéfinition des modèles d'affaires, des méthodes de production et de consommation, rejoignez notre communauté et inspirez la transition du Québec vers une économie circulaire.

Durant l'ensemble de l'appel, les initiatives seront partagées et accessibles sur la plateforme Québec Circulaire. Quatre d'entre elles seront ensuite sélectionnées par Québec Circulaire et ses partenaires pour représenter l'innovation et la dynamique d'économie circulaire au Québec, profitant d'opportunités de rayonnement uniques mais également d'accompagnement.

**Faites rayonner votre initiative sur Québec Circulaire en vous inscrivant avant le 12 juin prochain !**

### Visibilité et rayonnement

Québec Circulaire récompensera quatre (4) initiatives avec:

- La production d'un article personnalisé à la une de [Québec Circulaire](#) ainsi que sur la plateforme internationale [Economiecirculaire.org](http://Economiecirculaire.org)
- Une visibilité sur la page «Appel à initiatives 2020» pendant un an.

Une des quatre (4) initiatives se verra également attribuer un Prix coup de coeur par la firme [QUiNTUS](#), agence de communication responsable engagée dans la transition écologique, consistant en:

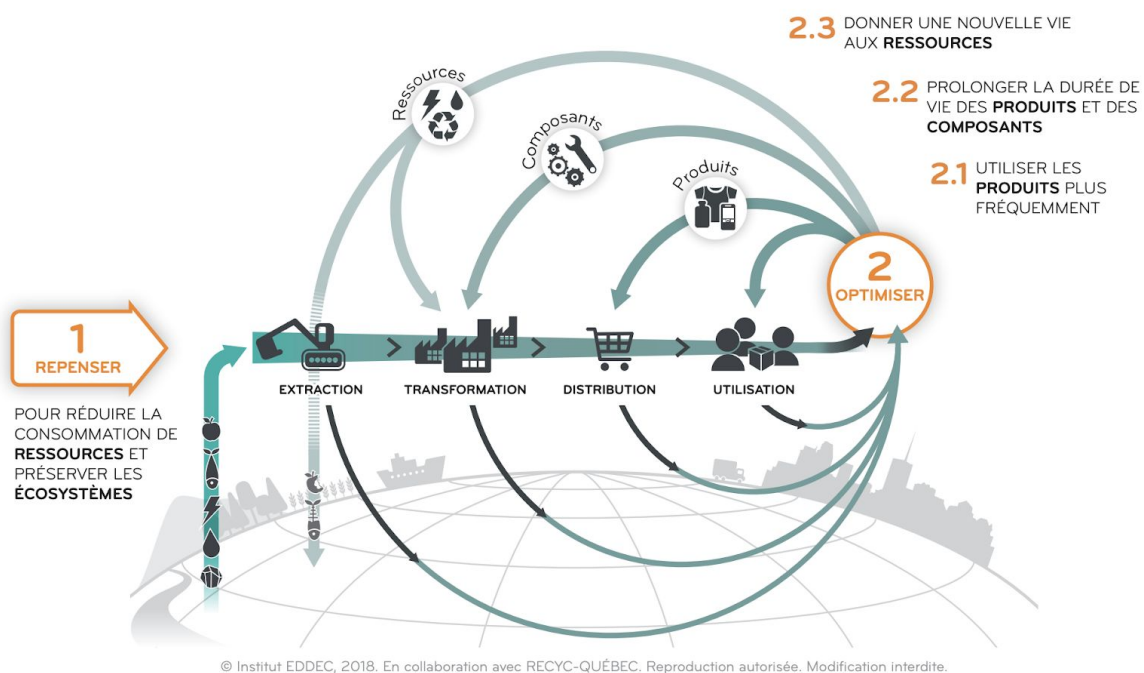
- Un accompagnement personnalisé sur la communication et la planification stratégique responsable.

## Projets admissibles

Une initiative en économie circulaire peut être un produit, un service, une stratégie d'affaires ou encore une forme innovante de collaboration avec une autre organisation incluant au moins une des douze stratégies d'économie circulaire.

En résumé, pour s'inscrire en économie circulaire, une initiative doit contribuer à au moins un des objectifs suivants :

- (1) Réduire la quantité de ressources vierges consommées
- (2) Intensifier l'usage des produits et de leurs composants et/ou allonger leur durée de vie
- (3) Donner une nouvelle vie aux ressources



## Demandeurs admissibles

Toute organisation basée au Québec peut participer en vue de faire reconnaître une initiative d'économie circulaire en cours au moment de l'inscription. Voici les critères définissant chacune des catégories :

### Petite et moyenne entreprise

- Organisation à but lucratif
- Moins de 500 employés

- Revenus annuels inférieurs à 50 millions de dollars

#### Grande entreprise

- Organisation à but lucratif
- Plus de 500 employés
- Revenus annuels supérieurs à 50 millions de dollars

#### Municipalité et territoire

- Municipalité ou MRC

#### OBNL

- Organisation à but non lucratif
- Immatriculé au registre des entreprises du Québec

## Critères de sélection

Le comité de sélection sera constitué de personnes issues des partenaires de Québec Circulaire.

Le comité de sélection se basera sur les critères suivants:

- Effet levier potentiel de l'initiative pour une meilleure optimisation des ressources en circulation au Québec
- Réduction significative des impacts sur l'environnement (notamment sur la réduction de consommation de ressources vierges et la production de rejets dans l'environnement)
- Pertinence de l'initiative par rapport aux stratégies de circularité
- Qualité de l'initiative (démonstration claire et identification des enjeux)
- Caractère innovant de l'initiative
- Potentiel de retombées sociales
- Viabilité économique de l'initiative

## Soumettre une initiative

Pour répondre à cet appel à initiative, vous devez:

1. Devenir [Membre du réseau Québec Circulaire](#)
2. Une fois le profil de membre créé et l'organisation renseignée, remplir chaque section de la [fiche détaillant votre initiative](#).
3. À la fin du formulaire, cocher la case « je veux m'inscrire à l'appel à initiatives 2020 ». **Si cette case n'est pas cochée, ou qu'une section de la fiche est incomplète, l'initiative ne sera pas éligible à l'appel.**

Vous avez déjà une initiative sur la plateforme et souhaitez la soumettre à l'appel?

1. Mettre à jour et remplir chaque section de la [fiche détaillant votre initiative](#).

2. Cocher la case « je veux m'inscrire à l'appel à initiatives 2020». **Si cette case n'est pas cochée, ou qu'une section de la fiche est incomplète, l'initiative ne sera pas éligible à l'appel.**

Pour toute question, veuillez communiquer avec [lou@institutedec.org](mailto:lou@institutedec.org)

Les dates clés de l'appel à initiatives :

Ouverture des inscriptions : 30 mars 2020

Fermeture des inscriptions : 12 juin 2020

Sélection des initiatives retenues : 19 juin 2020

Dévoilement public des quatre lauréats : 24 juin 2020

## Engagement des participants

Pour être admissible au Prix coup de coeur, le participant devra préalablement être sélectionné comme lauréat et accepter de présenter son initiative sur place, lors des Assises avant le vote populaire.

Pour être admissibles, tous les participants doivent être en règle et se conformer aux lois applicables et être membre de la plateforme web Québec Circulaire au moment de l'inscription. Limite d'une inscription par participant.

## Conditions générales

Le comité de sélection d'initiatives est constitué de personnes issues des partenaires de Québec Circulaire. Le ou la président(e) du comité de sélection est choisi par les membres du comité.

Pour chacune des catégories, le comité de sélection retiendra une initiative. Le comité de sélection se réserve cependant le droit de modifier ou de regrouper les catégories suivant le nombre et la qualité des inscriptions. Il peut donc choisir de ne pas sélectionner d'initiative dans certaines catégories à son entière discrétion si certaines initiatives ne satisfont pas aux exigences, ou s'il n'y a pas un minimum de deux (2) inscriptions dans une catégorie.

Les décisions du comité de sélection quant à la qualification des initiatives ou toute autre décision sont finales et sans appel. Le candidat atteste avoir obtenu toutes les autorisations ou dispenses concernant les constituants et les sujets du projet inscrit à l'appel à initiatives Québec Circulaire. Les participants autorisent Québec Circulaire à utiliser le matériel fourni pour toute publication liée aux résultats de l'appel à initiatives sur [quebeccirculaire.org](http://quebeccirculaire.org), comme outil promotionnel de l'appel à initiatives ou encore pour un reportage journalistique dans toute autre publication. Les lauréats cèdent à Québec Circulaire tous les droits d'auteurs qu'ils pourraient détenir sur le matériel produit.

## Partenaires

Québec Circulaire et son appel à initiatives 2020 ont été réalisés avec le soutien financier du gouvernement du Québec.

# Québec

La création et l'animation de la plateforme Québec Circulaire sont rendues possibles grâce au soutien de nos partenaires fondateurs.

